

(A remplir par l'ASRH)

Date d'entrée :

No de membre :

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION (INSTITUTION OU ENTREPRISE)

(la décision doit être entérinée par le Conseil de l'ASRH)

a)	Institution ou école :						
b)	Entreprise :				(1	Nombre actuel o	d'employés :)
Doı	maine d'activité:						
Ad	resse exacte :						
		Tél :					
Pei	rsonne de contact	, représentant l'i	nstitution o	ou l'entrepris	se auprès	de l'ASRI	<b>1</b> :
Noi	m :			Prénom :			
For	nction:						
Em	nail :					•••••	
	s) soussigné(s) déc sse pour la Recher						
		CHF		(d'ap	orès tarif	en annexe	)
Lie	u :		l	Date :			
Sig	nature(s):						



## **COTISATIONS 2023**

## Remarque importante :

Le montant des cotisations varie en fonction du nombre d'employés <u>effectifs</u> des entreprises, succursales comprises !

Les sociétés intéressées à une inscription "groupe" sont invitées à contacter l'ASRH.

Associations et corporations de droit public : CHF 1'000.-

Ecoles : CHF 200.-

Entreprises - jusqu'à 50 personnes : CHF 600.-

de 51 à 299 personnes : CHF 2'000.dès 300 personnes : CHF 5'000.-

Individuels : CHF 50.-

ASSOCIATION SUISSE POUR LA RECHERCHE HORLOGERE

Jacques Jacot Président

Neuchâtel, janvier 23/rm

ASSOCIATION SUISSE POUR LA RECHERCHE HORLOGERE